

DE QUELLE TOTALITE L'ENONCIATION JOURNALISTIQUE EST-ELLE LE FRAGMENT ?

SERVAIS Christine
Université de Liège

Résumé

Le discours d'information médiatique se caractérise certes par sa forme fragmentaire quant aux énoncés (par définition ouverts sur l'avenir et s'additionnant sans suite cohérente), mais encore par une forme d'énonciation « floue » parce que collective, voire institutionnelle. Nous examinons ici la manière dont, dans le discours journalistique, la dimension collective de la langue est rapportée sur la parole et sur l'acte d'énonciation. Nous considérons que l'énonciation journalistique est, à plusieurs titres, inachevée, notamment en ce que sa performativité ne va pas jusqu'à la responsabilité assumée de l'énonciateur. Il s'agit de tenter d'identifier les lignes de fracture qui traversent le sujet d'énonciation journalistique et, avec elles, le partage de responsabilités qui en est induit. Notre ambition est d'établir un lien entre la division propre à l'énonciation journalistique et un questionnement sur le partage de l'espace et de la parole publics, ce qui suppose de se demander, notamment en intégrant à l'analyse le concept derridien de « téléiopoièse », où et comment se situe, dans cette disposition, la participation du destinataire.

Si l'analyse du discours journalistique est tributaire, au même titre que celle des discours littéraires, de l'ensemble des travaux qui ont, en quelques décennies et au départ de différentes disciplines, déclaré illusoire l'unicité du sujet, et en particulier du sujet parlant¹, si toutes deux leur sont redevables du postulat affirmant que le sujet d'énonciation est toujours d'emblée fracturé, je voudrais ici prolonger cette réflexion en direction d'un questionnement de nature politique². Il s'agit de tenter d'identifier les lignes de fracture qui traversent le sujet d'énonciation journalistique et, avec elles, le partage de responsabilités qui en est induit. Si en effet le discours d'information médiatique est le produit d'une *énonciation fragmentaire*, qui est susceptible de pouvoir en répondre et à quel titre ? On comprend que, s'agissant d'un discours qui structure l'espace public, cette question soit par nature politique. Notre ambition est d'établir un lien entre la division propre à l'énonciation journalistique et la question du partage de l'espace et de la parole publics, ce qui supposera de se demander où et comment se situe, dans cette disposition, la participation du destinataire.

Avant d'en venir à l'énonciation proprement dite il convient néanmoins de rappeler, en préambule, la nature particulière des énoncés médiatiques. La presse produit des *énoncés* fragmentaires, caractéristique qui n'a cessé de s'accroître au cours du 20^e siècle. Tout discours d'information peut se définir comme somme inachevée et non nécessaire d'énoncés, que ce soit la page du journal, le temps du JT et, bien entendu, la « page » internet. De même la brève, reproduite en colonnes, est-elle un genre journalistique à part entière.

Les énoncés journalistiques sont fragmentaires à trois titres : 1^o un article ne peut être considéré comme unité achevée et close, mais, de manière essentielle, entretient avec d'autres

¹ On pense principalement au structuralisme linguistique, à la déconstruction derridienne du sens, à la psychanalyse, à la sémiotique, aux sciences du langage et à la sociologie.

² Je rejoins ici un certain nombre d'auteurs qui, en sciences du langage ou en sciences de l'information et de la communication, travaillent sur la notion de « responsabilité » dans le discours médiatique, car ils estiment que « les travaux antérieurs sur la mise en cause de l'unicité du sujet parlant, sur l'effacement énonciatif, dans lesquels nous nous inscrivons, appellent, dans le moment historique que nous connaissons, des recherches complémentaires sur les notions d'éthique, de responsabilité, de hiérarchisation. » A. Rabatel, R. Koren, « La responsabilité collective dans la presse », in *Questions de Communication*, n° 13, 2008, p. 18.

articles des relations de continuité, fussent celles-ci parfaitement contingentes. Les articles de presse ne sont clôturés ni dans le temps (les récits s'étendent sur plusieurs jours, une affaire pouvant parfois en rappeler de très anciennes –Fukushima appelle Tchernobyl- et les épisodes se succédant parfois sur de nombreuses années, comme dans l'affaire Grégory), ni dans l'espace (la proximité sur la page ou dans un même J.T. de deux articles ou de deux sujets *a priori* étrangers l'un à l'autre peut provoquer des effets de sens qu'on appelle couramment « hasards du calendrier »). 2° Tout article est également fragment de l'événement qu'il rapporte : un même sujet peut-être traité sous différents angles et par différents journalistes, toute totalité étant néanmoins inaccessible et même illusoire, dans la mesure où il s'agit là du réel. 3° Enfin, et par conséquent, les énoncés médiatiques sont éminemment répétitifs, ce qui peut être considéré comme caractéristique du fragment, dès lors que, disait Blanchot, à ne pouvoir dire la totalité, on est sans cesse amené à recommencer, à reprendre ce qui ne peut s'écrire. Ainsi les mêmes mots, les mêmes phrases seront-ils repris en titre, dans le lancement du sujet par le présentateur, dans le reportage consacré à l'événement, puis parfois encore en clôture du journal radiophonique ou télévisé ; en Une, en chapeau et dans le corps de l'article pour la presse écrite. Mais encore toutes les heures à la radio, plusieurs fois par jour à la télévision, etc. Certes la logique de la répétition peut ici sembler à bien des égards étrangère au ressassement dont parle Blanchot, mais il s'agit néanmoins de part et d'autre d'une nécessité de redire encore et encore ce qui vient d'être dit, parce que d'une certaine manière cela n'a pas été assez dit, ou pas assez bien entendu.

L'énoncé d'information est donc fragmentaire, mais non dans le sens où le fragment serait un miroir de la totalité, à l'instar de la mise en abîme, ni dans le sens où il serait une partie de totalité, car la réalité ne peut en soi constituer un tout. L'énoncé journalistique n'est pas le fragment d'une œuvre, d'une pensée ou d'une signification à accomplir, fût-ce par le lecteur ; il est fragment d'un ensemble chaotique en soi infini, tant par son ouverture sur l'avenir que du point de vue d'une phénoménologie de la perception.

UNE ENONCIATION PROBLEMATIQUE

Tout analyste des médias reconnaît à l'énonciation journalistique un caractère problématique. On en parle comme d'une « énonciation floue »³, dont les énonciateurs ne sont pas identifiables, d'une « énonciation collective », qui renvoie au travail de « réécriture » en quoi consiste presque toujours l'écriture journalistique ; on trouvera aussi, pour la désigner : « polyphonie énonciative »⁴, « hétérogénéité énonciative »⁵, etc. Cette impossibilité pour le discours médiatique à proposer un sujet énonciateur identifiable produirait, par la pluralité des énonciateurs confondus dans un énoncé, un « espace public fragmenté »⁶, nous y reviendrons tout à l'heure. Elle explique également pourquoi toutes les analyses du discours des médias s'appuient sur la distinction de Ducrot⁷, développée notamment par Mouillaud et Tétu⁸ ou par

³ Cf. J. Simonin, « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse », in A. Grésillon et J.L. Lebrave, (dir.), *La Langue au ras du texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1984, p. 148.

⁴ J. Bourdon, F. Jost, Préface à *Penser la Télévision*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias Recherches », 1998, p. 10.

⁵ P. Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias Recherches », 1997, p. 178. L'auteur s'intéresse en l'occurrence au discours rapporté, et fait ici référence à J. Authier, « Hétérogénéité énonciative », in *Langages*, n° 73, mars 1984, p. 102. Mais si la citation constitue un cas explicite et abouti d'hétérogénéité énonciative, celle-ci n'en est pas moins présente dans toute énonciation journalistique.

⁶ P. Charaudeau, *op. cit.* p. 211.

⁷ O. Ducrot et al., *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, 1980, p. 30 et O. Ducrot, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit, 1984.

⁸ M. Mouillaud et J.-F. Tétu, *Le Journal quotidien*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989, notamment pp. 11-33 et 129-149.

Rabatel⁹ et Esquenazi¹⁰, d'un énonciateur distinct du locuteur : si le « locuteur » est le sujet parlant, l'auteur auquel réfère l'énonciation, « l'énonciateur » en est le garant ; il est le responsable de l'énoncé, la source d'un point de vue¹¹. Certains travaux évoquent de surcroît un « énonciateur supérieur » : soit un « méga-narrateur »¹² soit un « supra ou méta-énonciateur », voire une « archi-signature »¹³ pour rendre compte de la continuité énonciative qui s'exprime dans des formules telles que « *Le Monde* affirme que... ». Cet énonciateur du second degré renvoie alors à la dimension institutionnelle du média. Quoi qu'il en soit de ces formulations, toutes rendent compte de ce que l'hétérogénéité énonciative du discours d'information n'est en aucune manière accidentelle mais qu'elle est au contraire constitutive d'une écriture où un sujet parlant parle une parole autre dans la langue de l'autre. Cette altérité est dans certains cas si achevée que l'on a affaire à un locuteur perroquet, une caisse de résonance, une machine à écrire ou à parler, un *récitant*.

En effet, ce qui paraît aujourd'hui finalement assez naturel (on parle toujours la langue de l'autre, c'est ce qu'enseignent Saussure et Lacan) prend une dimension particulière dès lors que l'énonciation elle-même, la prise de parole, c'est-à-dire aussi la responsabilité, serait collective. Les énoncés journalistiques se diffusent en cascade rapide d'un média à l'autre¹⁴, et produisent une parole-écho sans origine, sans propre ni propriété, proche au bout du compte de la rumeur de Blanchot¹⁵. Qui peut répondre de ces énoncés ? Qui en assume le point de vue ? De quel ancrage énonciatif relèvent-ils ? Nous sommes au cœur du paradoxe d'un syntagme aussi curieux que : « énonciation collective » : si « énonciation » renvoie, comme dans le travail fondateur de Catherine Kerbrat-Orecchioni¹⁶, à l'instance par laquelle le sujet énonçant se manifeste dans un énoncé, à « l'institution d'un ici et maintenant dans lequel émerge la singularité du sujet »¹⁷, ou plus généralement à l'inscription du sujet parlant dans la langue, parler d'« énonciation collective » est s'exposer à la contradiction entre la singularité d'un acte et la généralité d'une loi. Que dans le discours journalistique la dimension collective de la langue soit rapportée sur la parole et sur l'acte d'énonciation, voilà donc ce qui demande examen.

SINGULARITE ET OBJECTIVITE

A ces caractéristiques problématiques de l'énonciation en presse s'ajoute de surcroît une seconde contradiction fondamentale. D'une part, le discours des médias est fondé sur le crédit que lui accorde le destinataire – il n'y aurait aucun sens à produire ni à entendre ces énoncés s'ils n'étaient faits pour être crus – et ce crédit est lui-même fondé sur la liberté de parole du journaliste : on ne peut croire un énoncé journalistique dès lors que l'on sait – ou estime – son

⁹ A. Rabatel, « Pour une conception éthique des débats politiques dans les médias. Répondre *de, devant, pour*, ou les défis de la responsabilité collective », in *Questions de Communication*, op. cit. p. 53.

¹⁰ J.-P. Esquenazi, « Le discours des politiques sur les scènes médiatiques », in *Penser la télévision*, op. cit. p. 304-306.

¹¹ Point de vue et responsabilité sont en effet liés, nous verrons plus loin en quoi et comment.

¹² B. Grevisse, « Les miroirs du tour de France », in *Réseaux*, n° 57, Paris, Cnet, 1993, repris par P. Charaudeau, *Op. cit.*, pp. 174-177. Le terme désigne un narrateur qui, à la différence des autres intervenants, qu'il intègre, « dispose d'une vue d'ensemble sur le scénario événementiel qu'il construit ».

¹³ M. Mouillaud et J.-F. Tétu, *op. cit.* pp. 107 ; pour les auteurs, cette « archi-signature » désigne un sujet de droit. Il s'agit donc pour eux d'une « contre-signature ».

¹⁴ Par exemple du journaliste local à l'agencier, la dépêche, la presse internationale, la presse nationale d'autres pays, en passant aujourd'hui par Twitter ou Facebook, etc.

¹⁵ « En d'autres termes, il n'y a pas de réel brut dont le journaliste rendrait compte en inventant le discours correspondant. (...) la matière première du journaliste est moins le "réel" qu'un discours premier sur ce "réel", celui que produisent les institutions dont d'ailleurs les médias font partie. (*ibid.* p. 39)

¹⁶ C. Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 2006.

¹⁷ B. Lamizet, *Les savoirs sur l'énonciation*. Introduction au Séminaire sur l'énonciation, Lyon 2, 2009-2010, non publié, p. 29.

énonciateur sous influence. Cette autonomie discursive du journaliste requiert la possibilité d'une parole propre, elle repose sur l'ici-et-maintenant de l'énonciation, et sur la coïncidence de l'énonciateur avec le locuteur. On a beaucoup analysé par exemple en ce sens le regard droit dans les yeux du présentateur du JT. Il faut également ajouter à cela une dimension performative fondamentale dans tout discours de presse : tout énoncé journalistique est en effet fondé sur une injonction à voir, à entendre, à regarder, à croire¹⁸ ; la fabrication de l'information implique un choix, une hiérarchie, une mise en forme des informations qui signifient toujours au moins : ceci est important, ceci vous concerne, vous devez savoir ceci... Cette injonction, qui peut prendre différentes formes (le ton, le titre, l'adresse, et d'autres plus subtiles), fait de nous au moins des témoins, nous engage chacun en notre nom : nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas.

D'autre part, nous savons tous que l'énoncé journalistique tire pareillement son crédit de son « objectivité ». Au cours du 20^e siècle, il s'est montré toujours davantage fasciné par le discours de la science ou de l'expertise, et tend vers l'énoncé de type scientifique, caractérisé par le peu de poids qu'y tient, dans sa signification, l'énonciation.¹⁹ Le discours d'information procède en conséquence à un effacement des marques de l'énonciation. Ce « rituel stratégique de l'objectivité »²⁰, conduit à une « anonymisation du monde »²¹, à la représentation d'un monde qui nous est donné par « personne » : en même temps que ce monde, par ce rituel, nous est donné comme commun, se « dissout la capacité à garder la maîtrise d'un discours singulier »²², c'est-à-dire, diraient les théoriciens de Francfort, à parler ou écrire en dehors de l'idéologie. De ce point de vue, l'énonciation journalistique serait plurielle parce qu'elle n'est celle de personne et qu'elle prétend aux normes discursives des purs énoncés de connaissance.

Les deux parties de la contradiction sont liées en une formule que l'on pourrait résumer de la manière suivante : l'énoncé journalistique tire son crédit de la liberté qu'a l'énonciateur de dire ce qui est, de la possibilité qu'a le journaliste d'assumer un énoncé qui ne peut être, fondamentalement, dit par personne. En d'autres termes l'énonciation, entendue comme le fait de prendre en charge un énoncé²³, est dans l'économie du discours journalistique tout aussi première que reniée, et elle sera d'autant plus refoulée si, comme c'est souvent le cas, le

¹⁸ Cf. sur ce sujet J. Derrida, B. Stiegler, *Echographies de la télévision*, Paris, Galilée-INA, coll. Débats, 1996.

¹⁹ Il faut néanmoins signaler ici le développement, durant les dernières décennies, de la forme inverse : le « subjectivisme ». Pour Louis Quéré, l'information « post-moderne » se caractérise d'ailleurs par un objectivisme et un subjectivisme également paroxystiques (L. Quéré, *Des miroirs équivoques aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier Montaigne, 1982. pp. 150-151). Le subjectivisme est fondé sur l'idée que les points de vue peuvent se multiplier sans être astreints à former, à quelque moment que ce soit, une perspective commune. Jusque très récemment, cette seconde forme énonciative est restée en retrait, tant quantitativement que dans l'imaginaire professionnel des journalistes. Le « webjournalisme » la réintroduit aujourd'hui avec force, et son examen mérite par conséquent des développements précis que nous ne pouvons mener ici. On peut toutefois avancer que, sur le plan énonciatif, elle se caractérise par le fait de produire un énoncé dans l'espace public tout en refusant les dimensions médiatrice et collective de celui-ci. Il s'agit donc de proposer une communication de type intersubjectif dans l'espace de la communication médiatée (cf. *infra*). Sur ce point les analyses menées par Sennet sur la personnalisation des discours dans *Les tyrannies de l'intimité* pourraient être éclairantes, ainsi que l'ensemble du dossier sur la responsabilité collective dans les médias, déjà cité. On peut par ailleurs estimer que, même si pour ce type d'énoncés la question de la responsabilité se pose d'une autre manière, elle renvoie *in fine* à la possibilité du « nous » que nous discutons dans la dernière partie.

²⁰ G. Tuchman, « Objectivity as strategic ritual. An examination of newsmen's notion of objectivity », in *American journal of Sociology*, 77 (4), pp. 660-679, 1972, cité par G. Bastin, « Une exception d'irresponsabilité ? Médias et journalistes dans l'affaire d'Outreau », in *Questions de Communication*, op. cit. p. 96. Il existe par ailleurs d'autres notions proches, par exemple celle d'« effacement énonciatif » de R. Vion, analysée par Rabatel dans l'écriture journalistique, ou celle d'« effet d'objectivité », etc. (*Ibid.*)

²¹ G. Bastin, *op. cit.* p. 97.

²² *Ibid.*

²³ A. Rabatel, R. Koren, *op. cit.* p. 15.

journaliste se fantasme comme relais, comme transmission, comme objectivation d'une auto-transparence du social à lui-même, comme simple intermédiaire technique en quelque sorte – mais de quelle « source » ou de quelle origine ?

Répondre simplement : « de l'idéologie » n'est pas satisfaisant : un énoncé non assumé par un énonciateur désigne-t-il nécessairement le lieu, soustrait au regard, d'une domination ? De plus, cette réponse suppose que l'on déplace l'analyse de l'énonciation vers l'énoncé, sans plus se demander comment circule au juste cette « parole qui n'est parlée par personne » dans le monde social : c'est là postuler que les énoncés sont de fait entendus comme il se doit, et du même coup déposséder les récepteurs de toute possibilité d'action, fût-ce par cette prémisse à l'action que constitue une réception s'écartant de la position dominante, du « code préféré ».²⁴ Si en revanche on se demande comment l'énonciation journalistique est divisée, on se donne les moyens de comprendre de quelle totalité elle est le fragment et à quel collectif elle réfère. On peut alors relier la question de l'énonciation à celle de l'espace public, de la lutte que s'y livrent les discours et du rôle qu'y tiennent les médias, ceci incluant celle de leur responsabilité.

UN TRIPLE PARTAGE

L'énonciation de presse est traversée par trois lignes de partage : a) sa dimension publique ; b) son rôle de « porte-parole » ; c) le fait qu'elle est structurée par une adresse.

a) On peut considérer que le discours journalistique relève d'une communication de type « médiatée », par opposition à une communication dite « intersubjective »²⁵. De ce point de vue, certains estiment que si l'on trouve si peu de marques personnelles dans le discours de presse, ce ne serait pas tant par souci d'objectivité que parce que celui-ci n'est pas pris dans une relation d'intersubjectivité²⁶. Pour B. Lamizet, l'énonciation assure « la frontière entre ces deux dimensions de la communication »²⁷ dans le sens où, articulant entre elles langue et parole, elle pose la question de la distinction entre sujet (dont l'identité se fonde sur la reconnaissance par l'autre), et acteur (dont l'identité se fonde sur l'appartenance sociale et politique). Le discours de presse expliciterait de manière incontournable cette scission interne à l'énonciation. En effet, le fait que le discours journalistique relève d'une communication médiatée signifie que les énoncés sont légitimés non par les sujets mais par une institution²⁸ (ici le média) et que la question posée à l'énonciateur n'est pas « qui es-tu ? » mais « au nom de qui parles-tu ? ». L'énonciation de presse est donc traversée par la dimension institutionnelle de l'espace public où elle prend place, et c'est sur cette dimension institutionnelle que reposent en réalité sa légitimité, celle de ses locuteurs et le crédit dont jouissent ses énoncés.

Ainsi le collectif, la norme et la loi prennent-ils place dans l'acte d'énonciation lui-même, et l'on est confronté à une multitude de formulations (le conditionnel, le retranchement derrière des sources anonymes, l'usage pléthorique du « on », le plus usité des pronoms personnels) où il s'agit de « dire sans dire »²⁹ mais néanmoins de dire, car l'énoncé de presse n'est pas la

²⁴ St. Hall, « Codage/décodage », in *Réseaux* n° 68, 1994, 29-39.

²⁵ B. Lamizet, « Médiation, culture et sociétés », in D. Benoît (dir.), *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication*, Paris, Les éditions d'organisation, 1995, 129-186.

²⁶ J. Simonin, *op. cit.* p. 199.

²⁷ B. Lamizet, *Les Savoirs sur l'énonciation*, *op. cit.* p. 4.

²⁸ *Ibid.* p. 6.

²⁹ J. Simonin, *op. cit.* p. 157. L'auteur attribue à toutes ces formulations le pouvoir de poser le procès de « dire » comme validable à partir d'un repère fictif, « ce qui permet de dissocier l'énonciateur du locuteur ». On a affaire à un « locuteur fictif, susceptible d'asserter une prédication validable mais non validée. Cette construction permet à l'énonciateur de dire ce qu'il dit tout en ne faisant qu'envisager l'éventualité qu'"on" (pas lui) puisse le dire ».

formulation d'une loi administrative, mais, par le relais de témoins, d'actants, de locuteurs divers et multiples, l'affirmation d'un fait. En cela l'énonciation journalistique peut être dite « inachevée ». L'« ici et maintenant » auxquels elle réfère (les temps du discours sont de loin les plus fréquents et elle recourt à un grand nombre de déictiques temporels³⁰) ne permettent pas l'identification d'un acte duquel répondrait un sujet. Le réel de l'énonciation y est convoqué mais par essence différé et son locuteur, de fait, y prend place comme un récitant. Pour le dire autrement, l'énonciation de presse relève de la démonstration derridienne de ce que la représentation précède la présence, de ce que le scripteur n'est pas l'origine du sens, de ce qu'aucune origine du sens n'est assignable dans ou par une énonciation et qu'il faut réarticuler ensemble, sans plus les opposer, la loi du constatif à la force du performatif. Elle est l'un des lieux où insiste cette question.

b) Par ailleurs, la question « au nom de qui parles-tu ? » indique que toute référence à l'énonciation ne peut simplement désigner l'énonciateur, mais doit renvoyer, au-delà, à celui/celle dont il se fait le « porte-parole »³¹. Il y a donc là un second partage (entre énonciateur et « destinataire »), qui renvoie au fait que l'énonciateur est un sujet fictif, rendu fictif par l'impossibilité à être celui qu'il n'est pas mais prétend représenter, par le simple fait de la représentation. A partir de là on peut se demander si ce sujet fictif est ou non le sujet de l'opinion publique, dans le sens d'Habermas. L. Quéré, par exemple, estime que les médias suppriment la possibilité d'un échange symbolique, et du même coup d'un espace public, par le fait que leur énonciateur est fictif.³²

c) Enfin, la chose se complique un peu si l'on considère que celui que l'énonciateur représente, et au nom de qui il parle, est aussi celui auquel il s'adresse. L'énonciation de presse est de fait partagée entre destinataire, locuteur et destinataire : l'autre auquel le locuteur s'adresse dicte les sujets, le ton et parfois même (dans le cas du terrorisme par exemple), l'événement³³. C'est pour lui que sont faites ces images ; c'est lui qui, entend-on parfois, en porte la responsabilité publique (« nos téléspectateurs attendent ceci » ; « nos lecteurs ne s'intéressent pas à cela », etc.³⁴). Ainsi le discours de presse est-il très étroitement pris dans la problématique que J. Derrida formule de la manière suivante : « je ne peux les adresser à quelque destinataire, ces questions (...), je ne peux les lancer vers quelque lecteur que ce soit, je ne peux les destiner que selon la supposition précipitée d'un nous qui, par définition et par destination, n'est pas encore arrivé (...) car le "je" qui feint d'adresser ces questions se trouve d'avance compris et déterminé par son appartenance au nous le plus suspendu de cette contemporanéité supposée »³⁵. Le philosophe appelle « téléioipièse » cette forme d'adresse

³⁰ *Ibid.*

³¹ Les médias parlent en notre nom à nous, les journalistes sont nos représentants dans l'espace public ; c'est l'un de leurs discours de légitimité que de prétendre représenter l'ensemble de la population, de parler « en son nom », comme si cela était simple, et même possible. Cette posture est particulièrement visible dans les interviews, où affluent des formules comme « nos concitoyens se demandent », « les Français veulent savoir », etc. On la retrouve également dans la pratique des « micro-trottoirs » ou d'autres, plus récentes, comme les « panels », censés donner directement la parole à la population à travers le dispositif médiatique.

³² L. Quéré, *Op. cit.* pp. 154-175.

³³ Cf. Ch. Servais, « La violence d'un choc sans destinataire », in *Communication et langages* n° 138, 2003, 5-23.

³⁴ Peut-être faut-il préciser que, convoqué publiquement à cette place de « récepteur-dictateur », le destinataire sert souvent d'alibi à d'autres préoccupations, notamment d'ordre économique ou sociologique : « nos lecteurs » ne préfèrent peut-être pas un reportage sur l'heure de l'apéritif à un reportage sur le génocide rwandais, mais le premier coûte sensiblement moins cher que le second, tandis que tel autre sujet ennuiera moins « nos lecteurs » que les journalistes eux-mêmes. Cette dimension, qu'elle soit ou non en position d'alibi, est à l'œuvre dans les choix éditoriaux, et traverse l'ensemble du discours d'information.

³⁵ J. Derrida, *Politiques de l'amitié*, Paris, Galilée, 1994, p. 95.

où un « je » se définit par la pré-supposition d'un « nous » que la lecture seule pourra peut-être accomplir.

L'inscription du destinataire dans le discours médiatique n'a pas lieu par l'indéterminé, le manque ou le blanc dont parlait Iser³⁶ ; elle doit être rapportée à la manière dont se partage la parole dans l'énonciation divisée dont ce discours relève.

Le caractère fragmentaire de l'énonciation de presse tient donc au triple partage qui la traverse ; elle est inachevée parce que dés-originée par sa dimension collective et institutionnelle, parce que divisée par la fiction qu'elle représente, parce que partagée par celui auquel elle se destine. Elle est marquée par l'inachèvement d'un acte dont aucun sujet parlant ne peut répondre en son nom, pas plus le destinataire que le locuteur ou le destinataire. Nous avons ici les conditions non seulement d'un sujet d'énonciation fictif, mais d'un *acte d'énonciation fictif*, en ce sens qu'il ne peut se produire que comme reproduction, que comme la reproduction fictive de ce qu'il n'est pas : d'une certaine manière, c'est toujours l'autre qui porte l'énonciation. En ce sens, il pourrait être intéressant de comparer cette forme énonciative à ce que Bataille nomme « simulation » : un acte qui se conçoit comme redoublement fictif de ce qu'il ne peut être, l'inscription de l'acte même dans un semblant, dans une fiction redoublant d'avance son sujet et rendant caduques les questions de l'origine et de l'identité.

Reconnaître que dans le discours médiatique l'acte d'énonciation lui-même est fondamentalement divisé, partagé par cette fiction, permet de poser la question de l'idéologie d'une manière qui articule la logique culturaliste des Cultural Studies et la logique de la domination de la tradition critique³⁷.

TOTALITE ET RESPONSABILITE

L'inachèvement et le caractère fragmentaire de l'énonciation peuvent maintenant être rapportés à la question de la totalité. La question pourrait se poser de la manière suivante : à quelles conditions le caractère fictif, et par là inachevé, de l'énonciation journalistique peut-il être tranché ? Existe-t-il une forme d'énonciation journalistique dont ce redoublement soit retranché de telle sorte qu'elle consiste en un acte où coïncident énonciateur et locuteur ? Il y a deux manières de répondre à cette question, selon que l'on fait porter l'analyse sur l'acte ou sur la relation énonciateur/locuteur.

Le rapport entre représentation et action demeure « un point tout à fait incontournable dans l'histoire du journalisme »³⁸ : le journaliste peut-il, comme le voulait A. Londres, « porter la plume dans la plaie »³⁹ ? Et comment le cri, considéré comme une action et non comme une opinion⁴⁰, le grognement, et toutes ces manifestations performatives peuvent-elles trouver place dans un dispositif mass-médiatique ? Il faudrait alors se diriger vers le travail de J. Rancière⁴¹, qui s'interroge sur la manière dont un collectif peut prendre la parole lorsque le politique se constitue précisément de son exclusion hors de la sphère du *logos* (le peuple grogne, gronde, se plaint, mais n'a pas de *logos*).

A cet égard, le « on » journalistique pourrait se révéler être l'acteur d'une séparation sans cesse reconduite entre ces deux sphères, et de la refondation quotidienne du politique par l'exclusion hors du *logos* de ceux dont on s'affirme pourtant le porte-parole. Dans un article

³⁶ Cf. W. Iser, *L'Acte de lecture*, Bruxelles, Mardaga, 1985.

³⁷ On trouvera quelques réflexions sur cette question, notamment à partir de Paul Ricoeur, dans Ch. Servais, « De la structure au lecteur et du code à la fiction : une brève histoire du récit d'information », in *Quaderni* n° 74, hiver 2010-2011, « Récit et information télévisée », Paris, Mars 2011, pp. 9-24.

³⁸ J.F. Tétu, « Du "public journalism" au "journalisme citoyen" », in *Questions de Communication*, op. cit. p. 82.

³⁹ Selon le mot d'Albert Londres, cité par J.F. Tétu (*ibid.*).

⁴⁰ Dans la loi de 1881, selon D. Reynié, cité par J.F. Tétu (*ibid.*).

⁴¹ J. Rancière, *La mésentente*, Paris, Galilée, 1995.

éclairant sur le « on » dans le discours d'information, Fr. Atlani⁴² montre que « on », c'est n'importe qui à condition qu'il soit indéfini, et que le terme réunit les classes « être humain parlant » et « être humain non parlant » ; dans son hypothèse le pronom indéfini constituerait cette « ligne de partage qui délimite [ces deux classes] en marquant l'indécidable de l'appartenance à l'une ou l'autre »⁴³. Il ne serait pas plus une marque de l'objectivité que de la subjectivité, mais une frontière permettant à ces deux domaines d'exister, « un opérateur qui, pour engendrer la catégorie de la personne, ne doit justement pas comporter cette dimension de la subjectivité », « le seul pronom sujet auquel on ne peut pas s'identifier dans son fonctionnement énonciatif »⁴⁴. C'est cette ligne de partage qu'il faut explorer, et l'usage que fait le discours de presse du « on » est suffisamment vaste pour que l'analyse soit éclairante.

Ceci renvoie à la question – insistante, politiquement – de savoir qui a la parole – et qui ne l'a pas, ou plutôt, qui peut être reconnu sujet d'énonciation. Et nous arrivons à la seconde forme de totalité qui répondrait au caractère fragmentaire de l'énonciation. Il s'agit en quelque sorte de se demander quel « nous » l'acte d'énonciation du discours d'information pourrait avoir pour sujet, dans quel lieu et à quel moment ; quel collectif serait susceptible de venir « achever » ou « réaliser » l'énonciation. Ici, plusieurs modèles s'offrent à nous, qu'il ne faut pas craindre de confronter : le consensus d'Habermas, le chœur du *sensus communis* kantien, la figure du rhapsode analysée par J.L. Nancy, qui « ne signifie pas ce qu'il dit mais porte plus loin le désir de dire »⁴⁵, le « nous » téléiopoiétique que Derrida analyse dans *Politiques de l'amitié*, le « nous autres » de Nietzsche dans lequel s'inscrit Bataille, etc. En quel collectif les sujets divisés de l'énonciation journalistique sont-ils agencés, rassemblés, et selon quelle logique ?

Reconnaître le caractère fragmentaire de l'énonciation journalistique permet de mettre l'accent sur les divisions à l'œuvre dans l'espace public, et sur une question importante, posée aujourd'hui par les études de réception après les Cultural Studies, qui est celle de la *visibilité* des communautés dans l'espace public. Le « on » n'est certainement pas le sujet fictif de l'opinion publique. Le « nous » téléiopoiétique pas davantage. Néanmoins, le caractère fragmentaire et inachevé de l'énonciation du discours d'information est une condition pour créer ce « nous » devant lequel tout journaliste doit être responsable, car « on accède à l'impartialité en prenant en compte le point de vue des autres ; l'impartialité ne résulte pas d'une position supérieure qui (...) trancherait la querelle »⁴⁶. La parole de l'autre est constitutive du « nous » : assumer la responsabilité de son énoncé devant le « nous » partagé, divisé, de la communauté à venir, tel devrait être le sens de tout discours journalistique.

REFERENCES

ATLANI Fr., 1984, « ON l'illusionniste », in GRESILLON A., LEBRAVE J.L. (dir.), *La Langue au ras du texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 13-29.

⁴² Fr. Atlani, « ON l'illusionniste », in A. Gresillon et J.L. Lebrave (dir.), *La langue au ras du texte*, op. cit. pp. 13-29.

⁴³ *Ibid.* p. 29.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ J.L. Nancy, *Le partage des voix*, Paris, Galilée, 1982.

⁴⁶ H. Arendt, *Juger. Sur la philosophie politique de Kant*, 1978, p. 70, cité par J.F. Tétu, op. cit. p. 82.

- BASTIN G., 2008, « Une exception d'irresponsabilité ? Médias et journalistes dans l'affaire d'Outreau », in *Questions de Communication*, n° 13, 89-107.
- BOURDON J., JOST F., 1998, « Préface », in BOURDON J., JOST F. (dir.) à *Penser la Télévision*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias Recherches », 7-12.
- CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias Recherches ».
- DERRIDA J., STIEGLER B., 1996, *Echographies de la télévision*, Paris, Galilée-INA, coll. Débats.
- DERRIDA J., 1994, *Politiques de l'amitié*, Paris, Galilée.
- DUCROT O. et al., 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit.
- DUCROT O., 1984, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit.
- ESQUENAZI J.-P., 1998, « Le discours des politiques sur les scènes médiatiques », in *Penser la télévision*, Paris, Nathan-INA, coll. « Médias Recherches », 290-309.
- HALL St., 1994, « Codage/décodage », in *Réseaux* n° 68, 29-39.
- ISER W., 1985, *L'Acte de lecture*, Bruxelles, Mardaga.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2006, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- LAMIZET B., 1995, « Médiation, culture et sociétés », in D. Benoît (dir.), *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication*, Paris, Les éditions d'organisation, 129-186.
- LAMIZET B. Lamizet, *Les savoirs sur l'énonciation*. Introduction au Séminaire sur l'énonciation, Lyon 2, 2009-2010, non publié.
- MOUILLAUD M., TETU J.-F., 1989, *Le Journal quotidien*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- NANCY J.L., 1982, *Le partage des voix*, Paris, Galilée.
- QUERE L., 1982, *Des miroirs équivoques aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier Montaigne.
- RABATEL A., 2008, « Pour une conception éthique des débats politiques dans les médias. Répondre *de, devant, pour*, ou les défis de la responsabilité collective », in *Questions de Communication* n° 13, 47-69.
- RABATEL A., KOREN R., 2008, « La responsabilité collective dans la presse », in *Questions de Communication*, n° 13, 7-24.
- RANCIERE J., 1995, *La méésentente*, Paris, Galilée.
- SENNET, R., 1979, *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil.
- SERVAIS Ch., 2003, « La violence d'un choc sans destinataire », in *Communication et langages*, n° 138, 5-23.
- SERVAIS Ch., 2011, « De la structure au lecteur et du code à la fiction : une brève histoire du récit d'information », in *Quaderni* n° 74, hiver 2010-2011, « Récit et information télévisée », 9-24.
- SIMONIN J. 1984, « Les repérages énonciatifs dans les textes de presse », in GRESILLON A., LEBRAVE J.L. (dir.), *La Langue au ras du texte*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 133-203.
- TETU J.F., 2008, « Du "public journalism" au "journalisme citoyen", in *Questions de Communication* n° 13, 71-88.
- TUCHMAN G., 1972, « Objectivity as strategic ritual. An examination of newsmen's notion of objectivity », in *American journal of Sociology*, 77 (4), 660-679.